

DILUENTE PULIPAR W

Nettoyant à l'eau pour enlever la colle fraîche des planchers en bois préfinis



Description

DILUENTE PULIPAR W est un nettoyeur sans odeur à l'eau utilisé pour le nettoyage de parquets préfinis qui sont posés pendant la pose avec des adhésifs monocomposants ou bicomposants. DILUENTE PULIPAR W est efficace sur les adhésifs partiellement durcis de 6 heures maximum (à +20°C, 60% U.R.). Dans tous les cas, il est important d'intervenir avant le durcissement complet de l'adhésif.

Caractéristiques

Rapport de catalyses	monocomposant
Aspect	liquide jaune paille
Odeur	inodore
Température d'application	+10°C ÷ +25°C
Dilution éventuelle	Prêt à l'emploi
Application	Chiffon
Quantité nécessaire	20-30 g/m ²
Conditionnement	1 L
Stabilité au stockage	1 An ⁽¹⁾

Mode d'emploi

Dans le cas de colle fraîche :

Diluer DILUENTE PULIPAR W à 25 % dans de l'eau et verser la solution directement sur l'adhésif. Laisser agir pendant quelques secondes et frotter légèrement avec un chiffon en coton en effectuant des mouvements rotatifs.

Dans le cas d'adhésifs particulièrement résistants ou partiellement durcis :

Verser directement le produit non dilué sur l'adhésif et prolonger le temps de contact, en évitant d'insister sur les actions mécaniques; le frottement excessif pourrait altérer l'éclat du pavage. Les halos peuvent être enlevés à l'aide d'un chiffon propre imbibé de VELUREX Cleaner Star. Tamponner tout résidu avec un chiffon sec. Il est conseillé de toujours effectuer un essai préliminaire afin de vérifier la résistance chimique de la finition au DILUENTE PULIPAR W.

Éléments d'étiquetage

· Pour plus d'informations sur l'utilisation sûre du produit, il est recommandé de consulter la dernière version de la fiche de données de sécurité.

Web link

Il faut être sûr d'avoir la dernière fiche technique qui peut être aussi télécharger du link suivant:

http://www.chimiver.com/tds/FR_DILUENTE_PULIPAR_W.pdf

Ces informations sont données à partir de notre meilleure connaissance technique et expérience d'application. Elles sont de caractère général et ne peuvent en aucun cas engager notre société. Chaque cas spécifique devra être soumis à un test pratique de la part de celui qui s'en sert. Il devra s'assumer la responsabilité des résultats finaux de son travail.